

Les modes de régulation de la reproduction humaine

Incidences sur la fécondité et la santé

Colloque international de Delphes (6-10 octobre 1992)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Régulation politique et comportement démographique en Roumanie

Smaranda MEZEI

Institut de Sociologie, Bucarest, Roumanie

Les raisons du choix

La communication a pour objet la relation entre les deux termes du titre dans un espace bien précis, celui de la Roumanie. Elle n'est pas, comme cela peut paraître à première vue, une question hantée par les remords de l'histoire nationale récente, aussi obsédante qu'elle puisse être. Mais essayer de comprendre les articulations les plus intimes entre une politique visant le changement des comportements démographiques et la « construction sociale » réelle, peut servir de référence pour évaluer les chances de réussite de toute tentative d'ingérence politique qui ignore le fait que le politique peut être très important, mais qu'il n'est pas seul. Le revirement récent aux Etats-Unis, dans le débat sur l'opportunité de l'ingérence politique dans le domaine du privé, nous montre que la question de régulation politique de la reproduction humaine, reste d'actualité.

Comme les inquiétudes dues à l'état de la population - qu'il s'agisse de croissance ou de décroissance - sont présentes dans tous les agendas politiques, l'étude du cas roumain est édifiant par la gravité des conséquences générées par l'intervention brutale dans le domaine de l'acquis social. Tout comportement est en effet le produit d'une construction commune de la réalité, comme le montre P. Berger (Berger, Luckmann, 1986), en suggérant ainsi la genèse complexe et la détermination multiple de celui-ci. Les pratiques ne sont que l'aboutissement longuement préparé par le processus d'élaboration et de socialisation des significations fondamentales, partagées par la société. Les changements proposés ou envisagés par un décideur, fût-il l'Etat, un pouvoir politique, une organisation, etc., ont des chances d'être acceptés et intériorisés s'ils n'ignorent pas ou ne vont pas à l'encontre des intérêts ou des pratiques forgés et valorisés par la population dans sa confrontation permanente avec la réalité. Cela est aussi vrai pour les politiques de population qui ne doivent pas être seulement un problème du Pouvoir. Elles représentent, ou du moins devraient représenter, la complexité des relations entre les individus, leurs intérêts, leur vision des choses, leurs aspirations et attitudes, qui ont une si forte empreinte sur les pratiques, le rapport face aux valeurs dominantes, la forme et le contenu de l'exercice du pouvoir et donc, la perception de sa légitimité. L'impérialisme d'un terme ne peut que nuire à l'harmonie du tout.

Il ne s'agit pas ici de faire l'évaluation de la politique démographique roumaine d'un point de vue économique ou démographique mais plutôt dans la perspective des valeurs culturelles, constituant le « Weltanschauung » d'une époque. Par valeurs on

entend, dans l'esprit de la définition de R. Boudon et F. Bourricaud (1982) : « *des préférences collectives qui apparaissent dans un contexte institutionnel, et qui par la manière dont elles se forment, contribuent à la régulation de ce contexte* ». Pour rendre plus concrète cette définition il suffit de considérer les valeurs comme « *visions du monde* ». Faire ce choix ne signifie pas qu'on néglige l'importance des contraintes économiques dans l'ajustement des comportements. On veut seulement élargir le champ de l'analyse, en incluant des facteurs qui sont, en général, négligés soit parce que l'évidence des facteurs économiques est telle qu'elle oblitère celle des autres, soit parce que les valeurs représentent des entités tellement floues qu'on a du mal à les inclure dans une approche forcément positiviste (puisque mesurer suppose des unités mesurables donc quantifiables). Le choix est attirant mais plein de pièges puisqu'on ne peut pas s'aider des schémas méthodologiques habituels, tout en sachant les insuffisances des démarches qualitatives. La conscience des obstacles ne doit pas dissuader les essais. Voilà l'argument de Norbert Elias (Elias, 1991), qui me semble édifiant pour justifier, si besoin est, une démarche moins « orthodoxe ». « *Les aspects de la société, écrit-il, qui peuvent être analysés à l'aide des techniques conventionnelles d'une période donnée et dont la structure peut, par conséquent, être identifiée à un degré plus ou moins grand sont considérés comme les aspects fondamentaux de la société. Les autres aspects de la société, qui ne peuvent être analysés avec certitude, au moyen des techniques existantes, sont considérés, de façon implicite, comme manquant de toute organisation stable ou de toute structure.* »

Il s'agit dans ces lignes d'une mise en garde contre l'habitude, présente surtout dans les sciences sociales, de laisser en dehors de la réflexion théorique tout objet de connaissance pour lequel la méthodologie institutionnalisée n'offre pas les instruments d'appréhension (dans un sens positiviste) nécessaires. Et ce, même si on soupçonne que son apport dans l'intelligibilité des structures et des dynamiques, des processus et des phénomènes, pourrait être important. En ce qui me concerne, je suis d'autant plus sensible à cette mise en garde que les « chemins parcourus » afin d'expliquer le flux et le reflux de la fécondité roumaine (comportement), contrariant avec obstination un régime de contrôle étatique (régulation) tout à fait exceptionnel, se sont avérés insuffisants.

Dans le cas roumain, par exemple, faire appel aux contraintes économiques (la crise de plus en plus accusée affectant d'une manière évidente le train de vie quotidien), pour expliquer la tendance à la baisse de la fécondité, en dépit de reprises de courte durée chaque fois qu'il y avait une intervention administrative, entraîne des conclusions contradictoires. La fécondité roumaine, après la hausse exceptionnelle de 1967 et 1968, due au fameux décret de 1966, interdisant l'avortement, a repris sa tendance à la baisse, amorcée au début de ce siècle, même si durant la décennie soixante-dix, l'économie était en pleine expansion et qu'il y avait une relative abondance de produits de consommation sur le marché. Au contraire, dans les années quatre-vingts, surtout dans la seconde moitié de la décennie, quand la crise dans laquelle se trouvait le pays était à son apogée, on a assisté à une reprise de la fécondité. De même a-t-on du mal à expliquer en terme de rationalité économique le choix du nombre d'enfants en fonction de la catégorie socio-professionnelle. Pour la société roumaine, le nombre d'enfants mis au monde augmente au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie sociale.

D'autre part, comment expliquer la faillite de la politique démographique roumaine alors que la pression s'est exercée pendant 25 ans, avec des regains d'intensité ? Chaque femme aurait dû en effet avoir, cinq enfants (parmi les mesures prises dans le décret de 1966, une femme avait accès à l'avortement si elle avait mis au monde et élevé quatre enfants ; en 1985 le nombre exigé fut de cinq) et elle en a eu à peine plus de deux. Comment rendre compte de l'écart entre norme prescrite et comportement réel si les approches économique ou démographique font défaut ? L'analyse de la relation entre le comportement démographique et le contexte culturel serait-elle plus féconde ? C'est ce que je me propose de faire en accordant une préférence à l'hypothèse de l'impact du contexte culturel, de l'espace des valeurs constituant le « Weltanschauung » d'une époque. Cependant, au-delà des contraintes économiques, les valeurs culturelles, les normes sociales de la société civile, qui peuvent être ou non en congruence avec celles imposées par le pouvoir politique, ce que l'on peut appeler d'un mot, le « Zeitgeist » (l'esprit du temps), ont un poids important sur la manière dont les comportements se forment et sur la direction vers laquelle ils tendent. L'analyse des types sociétaux ayant comme critère la congruence ci-dessus mentionnée, ainsi que les formes de régulations politiques qui leur sont forcément solidaires, me semble pouvoir être un bon indicateur pour évaluer la probabilité de réussite des mesures visant le changement des comportements, en général, et démographiques en particulier. L'exemple roumain, en tant que situation limite, expérimentation (parmi les très rares dans l'histoire des sciences sociales, compte tenu de l'ampleur et de la durée) rend plus transparentes les caractéristiques et leurs combinaisons et nous permet d'y suivre sa logique.

Nous allons considérer les types idéaux de société, le type de rapport entre la culture dominante et les cultures alternatives, et le type de comportement (conformiste ou déviant) que ceux-ci engendrent. On établit ainsi un terrain fécond pour des questions d'un intérêt plus général : quel est l'impact dans la construction sociale des comportements, de ce que les anthropologues et les sociologues appellent « les valeurs de références », ou des aspirations, ou des cultures alternatives, etc. Quel est le rapport entre la logique d'Etat, la Realpolitik et la logique sociale ou encore le « Weltanschauung » ? Y a-t-il convergence ou dissonance ? Quelles sont les configurations et les conséquences dans l'un ou l'autre cas ?

I - Les étapes d'une histoire sinieuse

Avant d'esquisser une réponse, il me semble utile de rappeler les caractéristiques de l'évolution démographique en Roumanie, parce que pour une durée de 25 années, au moins, elle a été une constante confrontation entre la volonté politique d'imposer un comportement démographique et la réponse de la part de la population qui ne l'a pas suivi. Chacun des deux acteurs du conflit réagissait en fonction de logiques spécifiques mais qui n'étaient pas complémentaires. L'incompatibilité de plus en plus accusée entraînait nombre d'effets « pervers ». Au fur et à mesure de la description, on va essayer de mettre en évidence les raisons les plus importantes qui ont guidé l'action et la réaction. D'après les données concernant la transition de la fécondité, le déclin s'est amorcé vers la fin du dix-neuvième siècle. Les calculs d'Alan Minkoff, (1986), des indices de fécondités pour les années 1899, 1930 et 1956 témoignent de la tendance des couples roumains vers une fécondité réduite. Comme on peut le voir dans le ta-

bleau 1, en 1899 la fécondité avait déjà connu une baisse, son niveau se situant à 65 % du niveau de la fécondité «naturelle» (le niveau de la fécondité des huttréites). Entre 1899 et 1930 l'indice synthétique de fécondité passe de 6,65 enfants par femme à 4,57. En 1956, le même indice est de trois enfants par femme. Dans une période de cinquante ans la baisse a été d'environ 60 %.

TABLEAU 1 : INDICES DE FÉCONDITE EN ROUMANIE 1899-1980

Année	If	Ig	Ih	Im	ISF
1899	0,53	0,65	0,22	0,73	6,65
1930	0,36	0,49	0,11	0,63	4,57
1956	0,24	0,35	-	0,69	2,88
1960	0,24	0,35	-	0,69	2,34
1970	0,15	0,20	-	0,76	2,90
1980	0,20	-	-	-	2,43

Note :

If : fécondité générale par rapport au niveau de la fécondité naturelle.

Ig : fécondité des femmes mariées par rapport à la fécondité des Huttérites.

Ih : fécondité illégitime.

Im : indice de nuptialité pondéré avec la fécondité potentielle à chaque âge.

Dans le même ouvrage un autre auteur (Van de Walle, 1986), montre que la baisse de la fécondité légitime (Ig) débute en 1908 mais que le déclin de la mortalité infantile ne commence qu'à partir de 1953. Pour cet auteur on peut parler d'une baisse de la mortalité infantile dès l'instant où le niveau de l'indice est en dessous de 100. Mais, ce postulat dissimule un fait essentiel : le principe de «vases communicants» qui lie la fécondité et la mortalité. Comme le montre J.C. Chesnais (1986), le taux de mortalité infantile en Roumanie en 1919 était de 205 ‰. A peu près trente ans plus tard il est de 96 ‰. Or, ce fait est important pour mieux comprendre la transition de la fécondité. Le changement d'attitude envers la mort et la conscience qu'il faut se confronter avec l'inexorable ne pouvait pas ne pas influencer l'attitude envers la vie. Il faut noter que cette évolution est d'autant plus remarquable qu'au début des années cinquante, les trois quarts de la population active de la Roumanie étaient encore composés d'agriculteurs. La description des moyens de contraception répandus dans les années trente dans une ville moyenne, représentative de ce que pouvait être la province roumaine entre les deux guerres, n'a guère perdu de sa force évocatrice. « Il y avait surtout les histoires d'avortements provoqués, dit l'écrivain Panait Istrati. C'était de la pure barbarie. Pous-sées par leurs époux à choisir entre ne plus faire d'enfants ou quitter le foyer, de pauvres femmes se piquaient l'utérus avec de longues aiguillettes à crochet. Une d'elles eut même l'idée de se faire fourrer dans le vagin de la polenta bouillante. Une autre, préféra à la polenta un morceau de soude caustique. Naturellement, des hémorragies, parfois mortelles, s'ensuivaient ». Comme nous allons le voir, ces pratiques primitives ont accompagné pendant plus d'un demi-siècle l'acheminement de la volonté de la -

population vers un comportement démographique moderne. Seuls changements intervenus après les années soixante, le fait ethnologique ci-dessus est devenu sociologique et les femmes sont devenues solidaires des hommes dans le désir de limiter la descendance.

Les données sur la fécondité montrent donc qu'à l'aube du XX^e siècle se produit une mutation dans l'attitude des couples face à leur reproduction qui a finalement affecté les comportements. Le processus de baisse de la fécondité a continué jusqu'en 1966, année où des mesures à caractère nataliste très accusé, furent prises. Avant cette date, deux autres années, à savoir 1948 et 1957 furent marquantes, ce sont en effet des seuils dans l'histoire de la réglementation politique des comportements démographiques. La lecture rétrospective peut nous aider à mieux comprendre les modèles et les expériences de l'après 1966.

La tendance à la baisse de la fécondité amorcée, comme on l'a vu, au début de ce siècle a été accusée jusqu'en 1947. L'année qui suivit, même si la natalité connût une remontée due à l'effet de rattrapage des naissances différées pendant la guerre, et à l'arrivée aux âges féconds des générations nombreuses nées après la Première Guerre mondiale, fut promulgué l'article du Code pénal, stipulant que quiconque provoquait l'interruption du cours normal de la grossesse, commettait le délit d'avortement. Les exceptions portaient sur les cas de danger imminent pour la vie ou la santé de la femme, ou ceux où l'enfant pouvait être atteint d'un handicap, en raison de l'aliénation mentale d'un des parents. Ces mesures furent toutefois appliquées avec modération et d'une manière différenciée, en fonction des circonstances. L'avis du médecin pour déterminer si la grossesse présentait ou non un risque pour la vie de la femme était décisif. De ce fait la législation roumaine de l'époque fut considérée comme plus libérale que celles en vigueur à ce moment-là dans la plupart des pays européens. Cette tolérance a renforcé l'attitude déjà répandue dans la population en ce qui concerne la dimension de la famille. Durant cette période, l'avortement illégal était assez largement pratiqué, semble-t-il, plus ou moins avec l'accord tacite des autorités. Ainsi entre 1948 et 1957 le décalage entre la loi et les pratiques s'accroît. L'essor économique et culturel du pays, amorcé durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, s'accroît et se prolonge jusqu'en 1938, année repère pour le développement économique et le degré de modernisation atteint par le pays. Il ne pouvait pas ne pas influencer les comportements, dans le sens de la rationalité économique capitaliste et donc de son cortège de conséquences sur la famille et la fécondité. Après la Deuxième Guerre mondiale s'ajoutent d'autres raisons de baisse de la fécondité. Il s'agit surtout de l'arrivée au pouvoir des communistes et de toutes les transformations radicales envisagées par leur projet qui ont bouleversé la société roumaine. Le coût social extrêmement élevé de la mise en pratique de l'utopie « des fins », d'après l'expression heureuse de Wolf Lepenies (Lepenies, 1992), la peur et l'incertitude qui s'ajoutaient aux souffrances provoquées par la guerre et l'humiliation infligée par l'occupation soviétique, furent autant d'arguments supplémentaires pour la maîtrise de la fécondité. Pour ce faire, il n'y avait d'autres moyens que les méthodes traditionnelles d'éviter la conception et l'avortement. Ainsi les motifs pour transgresser la loi étaient plus forts que les arguments de se soumettre. La force de cette habitude, de minimiser le coût de la transgression, jouera, comme nous allons le voir, un rôle important après 1966.

Une autre date marquante est 1957, année où une législation accordant l'avortement sans distinction fut adoptée. L'explication d'un tel acte ne réside pas seulement dans le souci de synchroniser la loi et la pratique. Ce choix fut dicté par la logique

du nouveau pouvoir politique. Pour mettre en place tous les grands projets de changement radical du système social il fallait désarticuler et effacer, si besoin était, les institutions, les normes et les valeurs du système précédent. Libéraliser l'avortement et rendre facile le divorce, s'attaquer à la solidarité et à la structure d'autorité entre générations, étaient des modalités de fragiliser les liens familiaux et d'accroître la probabilité d'atomiser l'individu. L'effet était double. D'une part, la famille et la solidarité familiale auraient pu se replier sur elles-mêmes, en réponse aux pressions extérieures et de ce fait se constituer en un monde fermé, échappant à l'ingérence du pouvoir et donc à son contrôle. D'autre part, l'Etat avait besoin d'une force humaine flexible, constituée d'individus dépourvus de toute contrainte liée à la famille ou la tradition, afin de pouvoir l'assigner à l'industrialisation extensive, aux grands travaux d'intérêt public (le soi-disant « travail patriotique »), à la collectivisation forcenée. Ebranler les habitudes et les cadres de vie traditionnels des individus signifiait les rendre mobiles (géographiquement et socialement). L'action conjuguée de ces déterminismes a eu comme effet une baisse accusée de la fécondité. La praticabilité renforce la tendance manifestée auparavant, et fait de l'avortement le moyen par excellence de limiter le nombre de naissances. En l'absence de commercialisation et de vulgarisation d'autres moyens de contrôle de la fécondité, on comprend mieux la valeur accordée à l'avortement par une population qui était convaincue de la nécessité d'avoir une descendance réduite mais qui, en même temps, préservait une nuptialité très forte, un âge moyen au mariage assez jeune, et un cycle de vie familial dans lequel la phase de l'extension suivait immédiatement celle de la formation du couple, la première ne dépassant pas quatre ans.

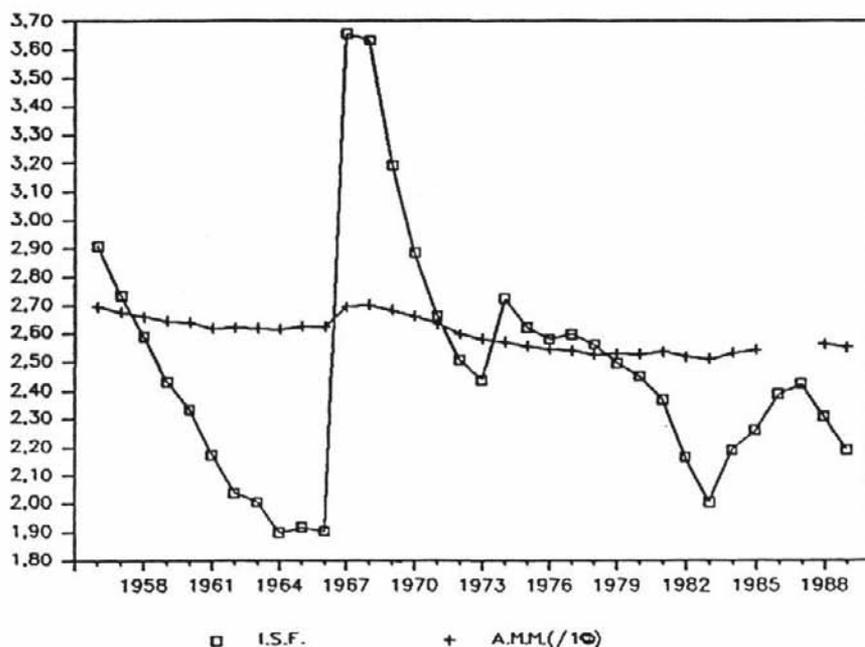
La baisse se poursuit jusqu'en 1966, année où des mesures à caractère nataliste très accusé, furent prises. Elles visaient non seulement le redressement de la fécondité par l'interdiction de l'avortement mais également l'institution de plusieurs stimulants socio-économiques destinés à encourager la naissance et l'éducation des enfants, la consolidation de la famille et à concilier les rôles de la femme, en tant qu'épouse, mère et salariée. Les principaux chapitres de cet ensemble de mesure qui tout au début fut considéré comme une politique de population progressiste étaient : les allocations familiales et d'autres aides financières au bénéfice de l'enfant, les indemnités de naissance, le congé de maternité, une protection spéciale pour les mères salariées, l'accès prioritaire à des soins médicaux pendant toutes les phases de la grossesse et aussi des facilités médicales pour les enfants et les mères. Malheureusement la mise en pratique de ce dessein qui ne manquait pas d'une certaine ouverture politique (les éléments d'une politique familiale et sociale étant d'autant plus importants pour la société qu'ils représentaient un mécanisme de redistribution du revenu national), l'a perverti complètement. L'objet n'est pas ici de faire un inventaire de toutes les causes qui ont conduit au dérapage. Cependant, dans la mesure où l'analyse des conditions de fonctionnement des mesures (par exemple les allocations familiales), montre qu'elles avaient plutôt un rôle idéologique qu'économique, et ne pouvaient donc avoir des effets incitateurs sur la natalité, nous allons les mettre en évidence. L'élément qui, au début, a eu un caractère très conservateur était l'interdiction de l'avortement. La tentative d'interruption illégale du cours de la grossesse était considérée comme un délit pénal et punie en conformité. L'avortement n'était autorisé que dans les conditions suivantes :

– la grossesse met en péril la vie de la femme et l'avortement est la seule solution de la sauver,

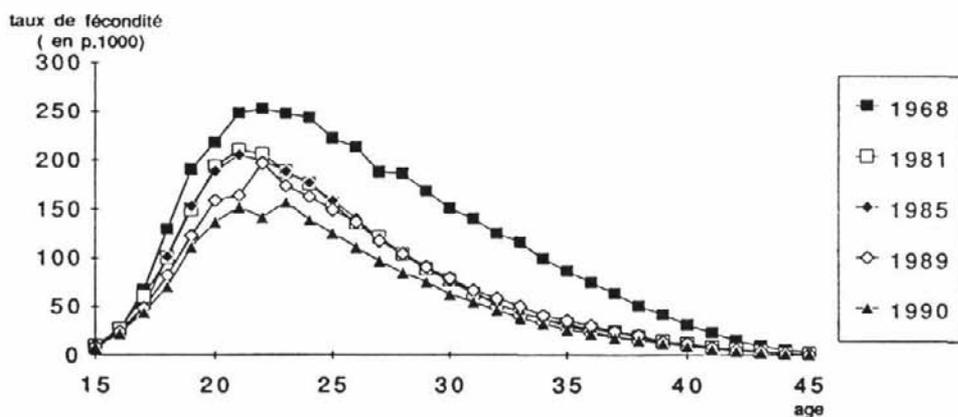
- l'un des parents est atteint d'une maladie grave transmissible héréditairement ou déterminant des malformations congénitales graves,
- la femme enceinte présente des infirmités graves d'ordre physique, psychique ou sensoriel,
- la femme a dépassé l'âge de 45 ans,
- elle a donné naissance à quatre enfants au moins et assume la charge de les élever,
- la grossesse est la suite d'un viol ou d'un inceste.

Le graphique 1 présente l'évolution bouleversée de l'indice synthétique de fécondité avant et après cette date. Une première constatation s'impose. Les mesures prises en 1966 se sont avérées efficaces à court et moyen terme. A long terme, la volonté de maîtriser la fécondité afin de préserver une dimension de la famille conjugale d'environ quatre personnes, considérée comme idéale pour ce microcosme, fut plus forte que les interdictions imposées par la politique démographique. Le fait est d'autant plus intéressant si l'on prend en considération les moyens disponibles de contraception durant les deux dernières décennies : pratiques traditionnelles pour la grande majorité de la population (les plus fréquentes étant le calendrier, le coït interrompu, l'abstinence), moyens contraceptifs modernes (surtout pilules et stérilets) pour une minorité de celle-ci, ayant accès au marché noir ou se les procurant à l'étranger. Mais le moyen le plus utilisé par les femmes de toutes catégories sociales confondues, restait l'avortement « provoqué » ou « incomplet » (c'est-à-dire provoqué par la femme elle-même ou par une autre personne, qu'elle soit ou non cadre médical, et achevé dans un hôpital⁽¹⁾) et l'avortement illégal (ne figurant pas dans les statistiques car pratiqué en dehors du système médical : d'après des déclarations officielles 50 % des avortements ne figuraient pas dans les statistiques officielles). Pour avoir une idée du rôle joué par l'avortement dans la limitation des naissances, et par conséquent comme indicateur du désir et de la volonté des couples de maîtriser leur fécondité, les chiffres du tableau 2 semblent tout-à-fait révélateurs. L'impact de la législation interdisant brutalement l'avortement a été considérable durant les deux premières années. La force du choc a été accentuée par le fait que la mesure fut annoncée sans préavis, sans une publicité préalable qui aurait pu entraîner un débat ou du moins - compte tenu de l'impénétrabilité du régime aux opinions de la population - diminué l'effet de surprise. Ainsi, il suffit de rappeler qu'en 1967 le nombre de naissances vivantes fut le double de celui de 1966 et que l'indice synthétique de fécondité passe de 1 929 enfants pour 1 000 femmes à 3 688 en 1967. L'analyse des taux de fécondité générale par âge est révélatrice des changements intervenus en ce qui concerne l'apport des différents âges dans l'accroissement de la fécondité (graphique 2). Les taux pour les groupes d'âges au-dessus de 25 ans sont en hausse d'une manière sensible, l'accroissement de la fécondité au-delà de ce seuil ayant dépassé 200 %.

(1) Par une sorte d'accord tacite, si les preuves du délit n'étaient pas trop évidentes, lorsque la femme n'arrivait pas dans un état de septicémie avancée, alors les médecins déclaraient un avortement spontané et l'intervention pour sauver la vie de la femme pouvait alors se faire sans que l'acte médical soit considéré comme transgression à la loi interdisant l'avortement : d'après les statistiques du Ministère de la Santé, accessibles depuis 1990, pour toute la période d'après 1966, 60 % des cas de femmes arrivés aux hôpitaux, en urgence, étaient des avortements incomplets.



Graphique 1 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité et de l'âge moyen à la maternité.



Graphique 2 : Taux perspectifs de fécondité générale selon l'âge. Roumanie 1968-1990

L'explication d'une telle croissance consiste avant tout dans l'effet de surprise amplifié et prolongé par le fait que l'avortement constituait le seul moyen de maîtrise de la fécondité, l'usage de tout autre moyen contraceptif étant insignifiant. Cela explique pourquoi les couples (rappelons que le mariage en Roumanie est quasi universel, puisque la proportion des femmes de 25 ans à 49 ans déjà mariées est de 90 %), ont eu besoin d'un délai relativement long pour se mettre en quête de filières des moyens et des pratiques traditionnels abandonnés en 1957 lorsque l'avortement avait été rendu libre et facile (du point de vue de l'accessibilité, c'est-à-dire, de l'offre des services aux prix avantageux).

Ainsi s'explique la « paralysie » de la population roumaine au lendemain de la promulgation du décret 770 du 1er octobre 1966, et qui a conduit, durant deux ans, au moins, à un renversement de tendances. Au bout de deux années d'impuissance dans la maîtrise de la fécondité et dans la recherche des moyens et des stratégies pour échapper aux contraintes d'un inédit « lit procustien », on est entré dans une nouvelle étape : celle du « cache-cache » entre d'une part la population, porteuse d'une attitude bien précise envers la reproduction et le nombre d'enfants que l'on doit mettre au monde et, d'autre part, le pouvoir qui lui avait prescrit un tout autre comportement. Quels sont les moments les plus importants de la confrontation entre comportement légal et effectif, après 1966 ? L'évolution de l'indice synthétique de fécondité comme le montre le graphique 1, en est un bon guide :

1. On observe une baisse accusée de la fécondité après 1968 en dépit de clauses inchangées du décret 770. Le fait qu'en 1972 l'âge auquel on pouvait demander l'avortement légal passe de 45 ans à 40 ans, accentue la tendance. L'indice synthétique de fécondité est en 1973 de 2,4 enfants par femme. A ce train, il aurait atteint en 1976 le niveau de 1966.

2. Suite à une réunion plénière du Comité Central du Parti Communiste, le pouvoir réagit en renforçant les moyens par lesquels l'application des mesures du décret devient conforme à la lettre de la loi sans, pour autant, modifier la législation. Des mesures supplémentaires au décret sont prises afin de punir aussi bien les médecins que les femmes qui transgressaient la loi. Ainsi, les médecins étaient emprisonnés pour le délit d'avortement (un à trois ans de prison s'il y avait consentement de la femme, deux à cinq ans sinon). Une punition était prévue si le médecin omettait d'informer les autorités dans les 24 heures qui suivaient une intervention en urgence. L'effet est visible sur le graphique pour l'année 1974. Cette fois-ci, la reprise à la baisse se fait dès l'année suivante.

3. Elle se poursuit jusqu'aux environs des années 83 date à laquelle la natalité et l'indice synthétique ont des valeurs proches de celles de 1966.

4. La réaction de la part du pouvoir a consisté dans un durcissement plus accusé encore des mesures de coercition. Ainsi le décret n° 411/1985 modifie l'article 2 du décret 770 afin de diminuer le nombre de maladies existant sur la liste dressée par le Ministère de la Santé et donnant droit à l'avortement légal (une bonne partie des enfants handicapés qui ont fait la une des médias, après les événements de décembre 1989, en est le résultat). En même temps, l'âge auquel l'IVG est possible augmente de nouveau à 45 ans. Un autre décret de la même année augmente la contribution en espèce des personnes n'ayant pas d'enfant. L'année 1987 voit le comble du caractère répressif.

TABLEAU 2 - LA STRUCTURE ET LES INDICES DE L'IVG
ENTRE 1977 ET 1989

Année		Total IVG	dont				
			Avortement incomplet	Femmes ayant 4 enfants	Femmes de 40 ans et +	Causes médicales	Autres
1977	% total	100,0	47,9	34,6	9,4	7,8	0,3
	‰ nais. viv.	893,9	429,8	309,6	83,6	70,0	-
1978	% total	100,0	47,4	35,4	9,2	7,7	0,3
	‰ nais. viv.	947,3	449,3	335,1	87,8	72,9	-
1979	% total	100,0	47,2	35,9	9,1	7,5	0,3
	‰ nais. viv.	983,4	464,4	352,6	89,2	74,0	-
1980	% total	100,0	47,2	36,1	8,6	7,8	0,3
	‰ nais. viv.	1035,6	489,0	374,0	89,2	80,9	-
1981	% total	100,0	48,3	35,5	7,9	8,1	0,2
	‰ nais. viv.	1120,7	541,1	398,6	88,3	90,4	-
1982	% total	100,0	49,6	34,8	7,2	8,2	0,2
	‰ nais. viv.	1359,1	674,2	472,1	98,3	111,8	-
1983	% total	100,0	47,6	36,1	7,1	8,9	0,3
	‰ nais. viv.	1310,7	623,7	472,6	93,0	116,8	-
1984	% total	100,0	40,6	41,4	7,7	9,6	0,7
	‰ nais. viv.	864,2	350,6	358,2	66,2	82,7	-
1985	% total	100,0	40,7	42,4	7,2	9,4	0,3
	‰ nais. viv.	844,0	343,6	357,8	61,1	79,4	-
1986	% total	100,0	68,2	14,1*	0,9**	16,4	0,4
	‰ nais. viv.	488,1	332,8	68,8*	4,3**	79,9	-
1987	% total	100,0	66,1	16,9*	0,6**	16,4	-
	‰ nais. viv.	476,1	314,9	80,3*	3,0**	77,9	-
1988	% total	100,0	60,1	22,8*	0,5**	16,6	-
	‰ nais. viv.	487,9	293,0	111,4*	2,7**	80,8	-
1989	% total	100,0	56,9	25,7*	0,5**	16,4	0,5
	‰ nais. viv.	522,5	297,2	134,3*	2,7**	85,9	-

Source : CCSS - Ministère de la Santé

* Femmes ayant 5 enfants.

** Femmes de 45 ans et plus.

Dans chaque judet (département) du pays, on constitue une commission de responsables politiques et administratifs dans le but de dépister des « facteurs avortogènes » : chaque circonscription électorale était l'objet d'une évaluation au cours de laquelle le nombre de grossesses enregistrées était rapporté au nombre d'avortements incomplets. Si le nombre de ces derniers dépassait de loin celui des grossesses en cours (celui-ci rapporté, à son tour au nombre de femmes en âge de procréer et qui n'ont pas non plus rempli le devoir assigné par la loi), alors cela voulait dire que dans cette zone, il y avait des personnes ou des réseaux facilitant l'avortement illégal. Ce sont seulement de tels motifs qui expliquent pourquoi la fécondité a connu après 1985 un niveau plus élevé qu'avant.

II - Un concept théorique généreux - la modernité

En dépit des interventions agressives d'une politique d'incitation à la natalité, au fur et à mesure que l'apprentissage social des modalités d'éviter les contraintes se généralisait, la fécondité des couples roumains reprenait donc, avec obstination, la tendance à la baisse. En quête d'une explication, on a le choix entre des analyses partielles où la relation causale ou contingente entre deux ou plusieurs facteurs épuise la démarche et, disons, l'analyse globale dans laquelle le pouvoir explicatif de divers facteurs ne se révèle qu'en liaison avec une matrice théorique englobante.

Dans cette deuxième variante, il me semble que le lieu géométrique des explications concernant l'évolution du comportement démographique est la volonté des habitants d'une nation d'être dans la modernité. J'inclinerai pour l'hypothèse selon laquelle dans les sociétés caractérisées par une dynamique historique et sociale accusée, l'attitude et la pratique concernant le nombre d'enfants qu'une femme doit mettre au monde, se trouvent profondément affectées. Il est vrai que la définition de la modernité a suscité nombre de débats contradictoires. Ceci est vrai pour la variante démographique de la théorie, c'est-à-dire la transition démographique. Pour éviter les inconvénients, on utilisera cette fois-ci une définition plutôt sociologique de la modernité et de son vecteur, à savoir la modernisation. On comprend par modernisation les processus à tendance lourde concernant les aspects du changement et la vitesse à laquelle celui-ci se produit. Dans cette perspective, le point de départ de ce qui sera le principe ordonnateur de l'histoire est l'Occident post renaissance. La diffusion des valeurs et des caractéristiques s'est faite lentement jusqu'au lendemain de ces deux événements qui ont accéléré le rythme et la portée d'une histoire unidirectionnelle : la révolution économique (industrielle) et la révolution politique (française). Tous les pays européens ont été touchés par les changements, mais les variations du commencement et de la profondeur du phénomène sont assez importantes. Les critères selon lesquels le concept de modernité en tant qu'aboutissement des processus divers mais concertés, est rendu opérationnel, sont ceux de changement et de stabilité sociale. « Les sociétés pré-modernes ou traditionnelles, n'étaient pas des entités stagnantes, mais le rythme avec lequel le changement se poursuivait était d'une lenteur dramatique si l'on compare à celui d'aujourd'hui » (Gordon, 1978). Dans ce temps, les institutions jouissaient d'une efficacité assez forte pour inculquer des normes similaires d'une génération à l'autre, assurant ainsi l'omniprésence de la reproduction comme dimension définitoire de la tradition.

Si la reproduction est le processus dominant de la société traditionnelle alors le changement rapide, la dynamique poussée est le trait de la société moderne. Le noyau

de la modernité est l'individu et non pas, comme auparavant, le groupe. La modernité réside dans le surgissement de l'individu : sujet revendiquant le droit de définir lui-même le but de ses entreprises, de s'appartenir et de se produire lui-même ; ce qui implique aussi que le sens de ses actes et sa place dans le monde ne lui sont plus garantis par une autorité supérieure ou un ordre « naturel » (Gorz, 1992). La modernité, d'après le même auteur, est un « mouvement d'émancipation et de différenciation d'abord culturelles : la poursuite du vrai, celle du bien, du beau et de l'utile s'autonomisent vis-à-vis du pouvoir, se développent, selon leurs rationalités propres, appellent la différenciation des institutions et des pouvoirs, l'élargissement des espaces de liberté ».

La lecture de l'histoire de la société roumaine utilisant la grille envisagée auparavant, nous conduit à la constatation que pendant plus de trois quarts de siècle elle est le sujet d'une ample, grave et parfois tragique phénoménologie de la marche vers la modernité : tout ce temps-là est un temps de transition. D'abord, dans une première phase (début du XX^e siècle jusqu'au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale), on assiste à la transition de la société traditionnelle vers la société moderne. « La brutalité de la chronologie suggère la rapidité d'une acculturation institutionnelle qui préfigure la situation contemporaine » (Karnououh C., 1990). La deuxième phase est celle marquée par le passage, après 1944, vers un système social et politique inédit, le système communiste. La caractéristique essentielle de cette transition est due au fait qu'au commencement on disposait du seul projet théorique. On ignorait les mécanismes pour transformer une utopie en réalité. Dans le coût très élevé que la société paya pour aboutir à une praxis sans précédent, il faut compter le prix psychologique : l'incertitude, l'insécurité, la peur. On ne peut pas comprendre l'ajustement des comportements en dehors de la relation avec la transition. Voici quelques exemples de la manière dont les aspects du développement ont affecté le comportement démographique.

1. La mobilité géographique

L'urbanisation du pays commence assez tard, cependant le rythme de la croissance urbaine est significatif pour que l'on puisse parler d'un phénomène de rattrapage. Si on considère comme base l'année 1930, alors la croissance de la population urbaine en 1987 représentait à peu près 350 %. Si en 1930, le pourcentage de la population urbaine dans la population totale était de 21,4 %, il est de 54,3 % en 1990. Le facteur déclenchant est, bien sûr, l'industrialisation accélérée du pays, accompagnée par la transformation de l'agriculture. La mobilité géographique accusée n'est que le pendant de la mobilité sociale, celle-ci étant la condition essentielle pour que le régime communiste puisse se créer sur une base sociale propre. En ce qui concerne l'impact de ce phénomène sur la fécondité, il suffit de considérer le choc culturel et le coût d'intégration de vagues successives de paysans venus dans les villes. Les chiffres du dernier recensement publié (celui de 1977 puisque les résultats du recensement effectué au mois de janvier 1992 ne sont pas encore publiés) montrent que 60 % de la population fut mobile géographiquement.

2. La mobilité sociale

Les deux composantes de la mobilité sociale, la mobilité professionnelle et scolaire, dont les effets se sont souvent conjugués, ont connu des valeurs inouïes. A titre d'illustration, pour les générations qui ont commencé leur cursus scolaire dans les années

50 et qui étaient bien installées dans leur carrière professionnelle au milieu des années 80, la mobilité scolaire ascendante - niveau d'études atteint par les enfants supérieur à celui des parents - par rapport à la génération des parents fut d'à peu près 70 % (Cazacu H., 1988). Les femmes occupent une place importante dans la population active. Le taux d'activité féminine est presque l'équivalent du taux masculin. Pour avoir une idée de l'ampleur de l'entrée des femmes sur le marché du travail, mentionnons que le pourcentage des femmes dans la population active a presque doublé durant les vingt dernières années : 22 % en 1966, 40 % en 1986, 43 % en 1990. On parle évidemment de l'emploi des femmes dans les branches non agricoles. Chacun de ces facteurs a exercé une influence considérable sur les représentations concernant les investissements dans la mobilité sociale et les bénéfices à attendre, la valeur de l'enfant et son rôle pour que la réussite sociale de la famille se poursuive. Tous ces processus ayant trait à la dynamique sociale, dont je ne viens de rappeler qu'une mince partie, ont affecté profondément la structure sociale. Comme l'a constaté C. Karnoouh (1991), la conséquence de la « *profonde et irréversible mutation sociale qu'avait subie le pays, fut l'émergence de nouvelles classes moyennes qui attendaient du parti qu'il satisfasse, du moins en partie, leurs aspirations à la promotion sociale* ». Or, la relation entre l'existence et l'étendue de la classe moyenne et la préférence pour une famille avec deux enfants est très connue. Rien de surprenant si dans les enquêtes d'opinion sur le nombre idéal d'enfants pour une famille, 56 % de la population choisit deux enfants.

3. La transmission du patrimoine familial

C'est un fait connu, dans un régime communiste la forme d'exister et de fonctionner de la propriété est soumise au principe de la propriété socialiste, négation de la propriété privée. Les deux seuls acteurs du champ économique sont, l'Etat comme propriétaire et gestionnaire de la richesse nationale et une masse de salariés dont la seule « richesse » permise provient de son revenu sous forme de salaire. Or, les différences dans la forme de possession entraînent des différences dans la forme et le contenu de la transmission. Quel patrimoine l'individu pouvait-il transmettre dans ces circonstances ? A part quelques biens strictement désignés par la loi, le seul « capital » transmissible sans contraintes était le capital scolaire, unique moyen d'accès au capital social. Tout cela a eu un impact sur le coût de l'enfant et sur le choix des couples pour une descendance réduite à qui ont aurait pu assurer des chances plus grandes de promotion sociale. Cette dernière affirmation soulève deux questions. D'abord, pourquoi le capital scolaire était important ? Ensuite, quelle est la relation entre la taille de la famille et l'investissement dans les études de l'enfant ?

Le critère essentiel en fonction duquel s'opérait dans la société roumaine la promotion sociale était le capital scolaire. On pouvait accéder aux niveaux supérieurs de la hiérarchie sociale à condition de posséder des titres de « noblesse » académique ou un capital politique, bien que, de plus en plus, l'obtention d'un capital politique supposait, entre autres conditions, un capital scolaire important. Ainsi l'école devient le moyen le plus important sinon le seul pour la promotion sociale. Dans une société ayant comme idéal suprême le progrès, qu'il était question de gérer et diriger d'une façon scientifique, le capital scolaire comme garant de la « scientificité » était fortement valorisé. Un titre académique était le moyen sûr pour accéder à un haut statut social, une possibilité de

maximiser les bénéfices pécuniaires mais surtout symboliques, c'est-à-dire, les relations d'influence, d'autant plus importantes que la « rareté » des biens et des services était plus accusée. Mais le système d'enseignement lui aussi était touché par la « pénurie », puisque la demande dépassait toujours l'offre. Le coût nécessaire pour franchir toutes les barrières déployées afin d'assurer une sélection très rigoureuse, était trop élevé pour qu'une famille puisse le payer pour plus de deux enfants, en moyenne, même si l'affirmation doit être nuancée compte tenu de la définition spécifique à chaque catégorie sociale de la notion de réussite.

4. Les changements dans la structure et les fonctions de la famille

En quelques mots on peut dire que la famille roumaine a parcouru les mêmes phases qu'ailleurs en Europe, dans son passage d'une famille traditionnelle à une famille moderne, à condition de bien mettre en évidence les nuances liées à la spécificité du système social et politique. Ainsi, la forte solidarité familiale comme trait de l'institution traditionnelle ne signifie pas le contraire de l'atomisation. L'atomisation et l'autonomie comme indicateurs du mode de vie moderne, étaient bien réels et présents, sans que cela affecte la solidarité au niveau de l'échange de biens et de services, comme expressions des liens affectifs et comme conséquences des contraintes économiques. Dans le même genre de paradoxes, il faut considérer la recherche du bonheur comme raison de vivre en couple en dépit du fait que dans un système où l'abondance est seulement un produit idéologique, la famille représente la seule manière de survivre tant du point de vue économique que symbolique. L'idée que l'amour et le bonheur de chacun doivent aider les individus à mieux supporter les privations matérielles de la famille était largement accréditée. Il y avait donc une double pression pour que les couples aient un nombre réduit d'enfants : les contraintes économiques qui les obligeaient à des stratégies plus rationnelles et le désir que chacun ait des chances égales dans la recherche de l'épanouissement individuel et dans la volonté de combler autant que possible, les attentes de chacun des membres.

5. Le type de système socio-politique et son impact

Il me semble que pour l'existence d'un espace commun de valeurs et de modèles de comportements, la confiance des gens dans la légitimité du régime politique fait fonctionner le système d'une façon cohérente. L'anomie est une corrélation positive avec le mépris de la société civile pour les institutions du pouvoir. On assiste alors à un processus de fonctionnement schizophrène du système (inflation de la production idéologique, crise accusée de la production matérielle, donc distance de plus en plus grande entre la rhétorique officielle et la pratique quotidienne des gens). En conséquence, les valeurs, les modèles de comportements, les normes, les produits symboliques strictement contrôlés par l'idéologie dominante sont toujours mis en question par la critique sociale. Ainsi le recours à des valeurs de référence, autres que celles proposées par le pouvoir, à des modèles alternatifs de comportements mieux adaptés à la praxis, ont conduit à la séparation de fait entre les normes et les valeurs de la société civile et celles du pouvoir.

Conclusion

Le but de ces réflexions était moins de démontrer que de poser des questions. Pour mieux comprendre une institution, la famille, et un comportement démographique, les configurations spécifiques qu'ils ont connues, le mélange des caractéristiques traditionnelles et modernes (visibles par exemple dans le désir de maîtriser la fécondité afin d'éviter plus de deux naissances, de préserver une solidarité familiale forte sans pour autant sacrifier les aspirations d'épanouissement de chaque individu, etc.), il faut combiner la description avec la compréhension de l'environnement social et de son fonctionnement.

Dans ce sens et en guise de conclusion, il me semble que la faillite de l'action de l'Etat dans sa volonté d'imposer un comportement démographique est due à la combinaison de trois facteurs : un paternalisme miné par un fonctionnement schizoïde, qui a entraîné la séparation des valeurs et des normes, et la constitution d'un espace de valeurs culturelles et de normes sociales contradictoires, qui à son tour a favorisé la propagation d'un comportement ambivalent (ni conformiste face au modèle dominant, le modèle imposé par le pouvoir, ni déviant face au modèle alternatif forgé par la société civile).

BIBLIOGRAPHIE

- BERGER P., LUCKMANN T., 1986, *La Construction Sociale de la Réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck (Société).
- BOUDON R., et BOURRICAUD F., 1982, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 664 p.
- ELIAS N., 1991, De la relation entre « famille » et « communauté », *Recherches et prévisions*, 26, CNAF, décembre, 18.
- COALE A., et WATKINS S. (ed), 1986, *The decline of fertility in Europe*, Princeton University Press, Princeton NJ.
- VAN DE WALLE F., 1986. Infant Mortality and Demographic Transition, in : *The decline of fertility in Europe* (A. Coale & S. Watkins ed), Princeton University Press, Princeton NJ.
- CHESNAIS J.C., 1986, « *La Transition Démographique. Etapes, formes, implications économiques. Etude de séries temporelles (1720-1984) relatives à 67 pays* ». Travaux et documents, Cahier n° 113, Paris, Presses Universitaires de France, p. 544-546.
- ISTRATI P., *Vie d'Adrien Zograffi*, Paris, Gallimard, 1969.
- LEPENIES W., 1992, *Leçon inaugurale faite le 21 février 1992 au Collège de France*, Paris, Editions du Collège de France.
- GORDON M., 1978, *The American Family. Past, Present, and Future*. Random House, New York.
- GORZ A., 1992, Interview publiée dans *Le Monde*, 14.04.1992.
- KARNOOUIH C., 1990, *L'invention du Peuple. Chroniques de Roumanie*. Paris, Editions Arcantère, 191 p.
- CAZACU H., (ed), 1988, *Structura sociala. Diversificare, diferentiere, omogenizare*. Editura Academiei, Bucuresti.
- KARNOOUIH C., 1991, *Consensus et Dissensions dans la Roumanie de Ceausescu. Un pays en quête de société civile*. Edition Iztok, Acratie, 36 p.
- MURESAN P., 1977, *Studiul longitudinal al fertilitatii in România*. Rezultatele anchetei din 1974/1975 comparativ cu ancheta din 1967/1968, pe aceiasi lot de femei 15-49 ani aflate la prima casatorie. Editura Ministerului Sanatatii, Centrul de Calcul si Statistica Sanitara ; la prima casatorie. Editura Ministerului Sanatatii, Centrul de Calcul si Statistica Sanitara.
- MEZEI S., 1987. *Studiul cauzelor care influenteaza fertilitatea populatiei feminine*. Rapport de cercetare. Ministerul Sanatatii, Centrul de Calcul si Statistica Sanitara. Les enquêtes en question se sont déroulées en 1968, 1975 et 1987. L'échantillon de chacune est représentatif au niveau national, étant constitué de femmes d'âge entre 15 et 49 ans et se trouvant au premier mariage. On a pu mesurer le comportement démographique mais aussi les opinions concernant le nombre idéal d'enfants pour une famille, la valeur de l'enfant, les motivations et les attentes en matière d'enfants.

ARRET DU CONSEIL D'ETAT 410/1985. Les allocations familiales ont été introduites en 1956, et modifiées plusieurs fois, en 1960, 1977, 1985, et 1990. Les allocations de l'Etat pour les enfants sont accordées en fonction du nombre d'enfants entretenus par la famille, du revenu du titulaire de l'allocation et avant 1990, en fonction du milieu de résidence. Voilà pour 1985 le montant de l'allocation de l'Etat pour chaque enfant, selon son rang et la situation économique de sa famille.

	milieu	salaire		
		< à 2500 lei	2501-3350	3351-4450
pour le premier	urbain	300	250	220
	rural	200	150	130
pour le deuxième	urbain	350	290	260
	rural	270	220	140
pour le troisième	urbain	430	340	290
	rural	300	260	170
pour le quatrième et chacun des suivants	urbain	500	400	340
	rural	350	290	230